

trerait la présence d'une préparation antimoniale, en précipitant la liqueur par l'acide sulfhydrique, et en séparant le métal par les moyens ordinaires, du sulfure déposé.

Mélange de laudanum de Sydenham et d'azotate d'argent.

Dissolution concentrée d'azotate d'argent et laudanum, parties égales. Cette liqueur conserve la transparence, l'odeur et la couleur du laudanum ; elle précipite en noir par l'acide sulfhydrique, en olive très foncé par la potasse, en blanc par l'acide chlorhydrique ; le sesqui-chlorure de fer rougit la liqueur et la précipite ; le dépôt de chlorure d'argent une fois formé, la liqueur qui surnage offre la couleur rouge que l'acide méconique développe dans les sels de fer. Une lame de cuivre en sépare l'argent.

Mélange de laudanum de Sydenham, d'acétate de plomb ou d'azotate de bismuth.

Ces sels, même lorsqu'ils sont étendus de beaucoup d'eau, précipitent assez abondamment par le laudanum, pour que je puisse me dispenser de m'occuper de pareils mélanges.

Il ne sera pas inutile, en terminant, de nous livrer à quelques considérations générales sur le travail qui fait l'objet de ces recherches. On a pu voir que dans la solution des divers problèmes relatifs à des mélanges de poisons, il sera souvent difficile, pour ne pas dire impossible, de soupçonner ces mélanges, si l'accusation ne vient pas au secours des experts, en indiquant que l'accusé était en possession de plusieurs poisons, ou qu'il en a acheté un certain nombre. Sans doute l'on pourra se guider quelquefois d'après les propriétés physiques des mélanges, telles que la couleur, la saveur, etc. ; l'action des réactifs, qui sera différente de ce qu'elle est lorsqu'on agit avec une seule des substances vénéneuses connues, sera aussi un puissant auxiliaire. Quelquefois cependant ces réactifs fourniront des résultats propres à décon-

certer les experts peu attentifs ; ainsi, lorsque, par suite de l'action de ces réactifs, les deux poisons se trouvent décomposés, comme, par exemple, le sublimé corrosif et l'acide arsénieux, que l'on traite par la potasse (*voy.* p. 555), il faut bien se garder de repousser l'idée de la possibilité d'un empoisonnement par ces deux toxiques, puisque au contraire la transformation de ces deux substances vénéneuses en protochlorure ou en protoxyde de mercure, et en acide arsénique, est une preuve de leur existence simultanée dans la liqueur.

Mais si le problème dont je m'occupe est embarrassant lorsqu'il s'agit de constater la nature d'un mélange de deux poisons que je suppose solides ou dissous, *sans addition d'aucune autre substance*, il en sera bien autrement lorsque des matières colorées, des liquides provenant de vomissemens, etc., se trouvent unis à ces poisons : il faudra alors chauffer jusqu'à l'ébullition pour coaguler une partie de la matière organique, puis filtrer, et agir sur les liquides filtrés comme je viens de le dire (*voy.* mon Mémoire dans le *Journ. de chimie médicale*, n° de mars 1832).

Du verre et de l'émail en poudre.

Le verre et l'émail en poudre sont-ils vénéneux ? Je réponds par la négative, si ces substances ont été réduites en poudre fine avant d'avoir été avalées ; elles *peuvent* au contraire lorsqu'elles sont en fragmens aigus irriter et blesser plus ou moins fortement les parois internes du canal alimentaire dans lequel elles auraient été introduites. M. Lesauvage pense, au contraire, qu'elles sont constamment inertes ; dans mon opinion, cependant cet expérimentateur a été un peu trop absolu, lorsqu'il a dit que *dans aucun cas* les fragmens de verre *pointus* ne donneraient lieu à des accidens fâcheux. Voici, au reste, les conclusions de son travail :

« Il résulte, dit-il, de mes expériences : 1° que le verre et les substances analogues n'ont, sur les organes digestifs des animaux vivans, aucune propriété chimique, et que les matières fluides ou gazeuses contenues dans ces mêmes organes n'exercent non plus aucune action chimique sur les substances vitrifor mes ; 2° que c'est par erreur et en se fondant sur des préjugés, que des

auteurs, d'ailleurs recommandables, ont cru que ces mêmes substances jouissaient de propriétés particulières et très actives; 3° qu'on a plutôt imaginé qu'observé les effets mécaniques des fragmens irréguliers du verre sur le tube intestinal, et encore moins constaté ceux de la poudre plus ou moins fine de cette même substance; 4° que c'est avec la prévention de ces vraisemblances qu'on a recueilli les faits que l'on croyait propres à démontrer cette opinion, et par conséquent que ces faits n'ont point été vus avec un esprit dégagé de préjugés; 5° que de ces mêmes faits, les uns ne sont point authentiques, n'ayant point été vus par ceux qui les rapportent, et que l'on reconnaît dans l'histoire des autres des symptômes évidens de maladies connues; 6° que l'on n'est point embarrassé maintenant pour citer des faits nombreux d'ingestion, non-seulement de verre et de diamant, mais encore de fragmens considérables de ces mêmes substances avalés sans accident; 7° que les expériences faites à dessein sur les animaux vivans mettent hors de doute, non-seulement que ces substances ne sont point capables de léser mécaniquement les voies alimentaires, mais encore qu'elles ne produisent pas même la plus légère irritation; 8° qu'une expérience que chacun peut faire facilement et sans danger sur soi-même, prouve que ces substances ne produisent aucune sensation douloureuse (1).»

On reconnaît le verre en poudre fine, en le faisant fondre dans un creuset ou mieux encore sur un morceau de charbon à l'aide du chalumeau; bientôt on obtiendrait un culot de verre, tandis que les substances organiques avec lesquelles on aurait pu le mêler seraient décomposées par la calcination. Le verre, une fois isolé, serait chauffé dans un creuset avec une quantité suffisante de potasse pure pour obtenir une masse soluble dans l'eau; la dissolution aqueuse (liqueur de cailloux), mêlée avec la proportion d'acide sulfurique nécessaire pour saturer l'excès de potasse, laisserait déposer de l'acide silicique, sous forme de gelée.

(1) *Dissert. soutenue à l'École de méd. de Paris, par M. Lesauvage. Août 1810.*

TABLE DES MATIÈRES

DE LA 1^{re} PARTIE DU TOME III.

De l'empoisonnement. — Législation relative à l'empoisonnement.	4
De l'empoisonnement, considéré sous le point de vue médico-légal.	6
1 ^{re} Section. — Notions préliminaires sur l'empoisonnement, considéré sous le point de vue médico-légal.	14
11 ^e Section. — Des poisons en particulier. — Première classe. — Poisons irritans ou corrosifs.	41
Article 1 ^{er} . — Du phosphore, de l'iode, du brôme, du chlore, et de quelques-uns des composés dans lesquels ils entrent.	52
Du phosphore.	<i>Ibid.</i>
De l'iode.	57
De l'iodure de potassium.	62
Du brôme.	66
Du bromure de potassium.	68
Du chlore.	69
Article II. — Des acides sulfurique, sulfureux, azotique, hypo-azotique, azoteux, chlorhydrique, chloro-azoteux (eau régale), phosphorique, hypo-phosphorique, acétique, citrique et tartrique.	72
De l'acide sulfurique.	78
De l'acide sulfureux.	93
De l'acide azotique (eau-forte).	94
De l'acide hypo-azotique.	102
De l'acide azoteux.	<i>Ibid.</i>
De l'acide chlorhydrique.	<i>Ibid.</i>
De l'eau régale.	113
De l'acide phosphorique.	114